

REGARDS | 07

sur les inégalités de confiance

Auteur: Paul Zahlen
Publication périodique | Mars 2016

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Plus le niveau d'éducation est élevé, plus la confiance institutionnelle et la confiance sociale sont développées. Au Luxembourg, la confiance dans la police atteint un score de 5.9 sur 10 chez les personnes ayant un niveau d'éducation faible (primaire et secondaire inférieur). Le score passe à 6.5 chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (de type universitaire). Chez les personnes ayant un niveau d'éducation faible, le score de confiance dans la justice est de 4.9 sur 10. Il augmente fortement en passant à 6.1 pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé. Le niveau de confiance dans le système politique est globalement assez faible, mais augmente également avec le niveau d'éducation : d'un score de 4.6 sur 10 pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, on passe à 5.6 pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé. Au Luxembourg, la confiance dans la justice, la confiance dans le système politique et la confiance envers autrui sont réparties de façon plus inégale que la confiance dans la police. À l'exception de la justice, au Luxembourg, les personnes âgées de 65 ans et plus sont en général plus confiantes dans les institutions et envers autrui que les personnes d'âge moyen (35-49 ans).

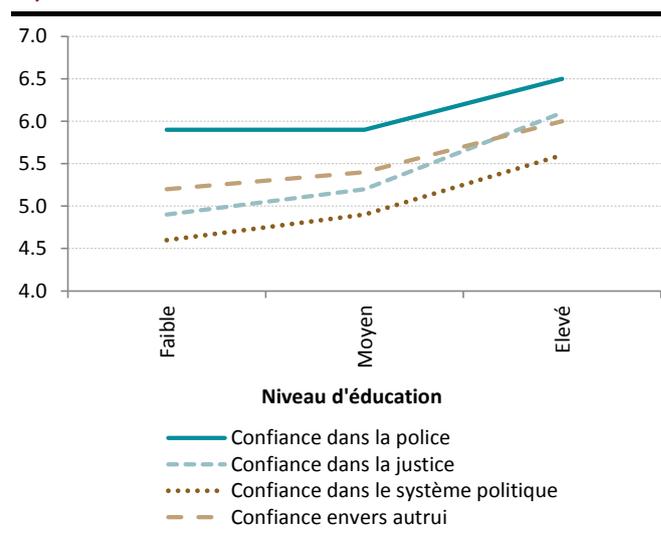
Dans une autre publication de la présente série (voir Regards n°06/2016), on s'est intéressé au niveau de confiance moyen au Grand-Duché comparé aux autres pays européens. Dans ce qui suit on présentera les indicateurs de confiance de l'enquête EU-SILC de 2013 selon le niveau d'éducation et l'âge.

Plus le niveau d'éducation est élevé, plus la confiance institutionnelle et la confiance sociale sont développées

Au Luxembourg, la confiance dans la police atteint un score de 5.9 sur 10 chez les personnes ayant un niveau d'éducation faible (primaire et secondaire inférieur). Elle reste à 5.9 pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen (enseignement secondaire de deuxième cycle et post-secondaire non-supérieur) et passe à 6.5 chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (de type universitaire), soit une augmentation de 0.6 point entre le niveau d'éducation faible et le niveau d'éducation élevé.

L'augmentation, avec le niveau d'éducation, de la confiance dans la justice est encore plus significative. Chez les personnes ayant un niveau d'éducation faible, le score de confiance au Luxembourg est de 4.9 sur 10. Il passe à 5.2 pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen et à 6.1 pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé, soit un plus de 1.2 point entre les niveaux d'éducation se situant aux deux extrêmes.

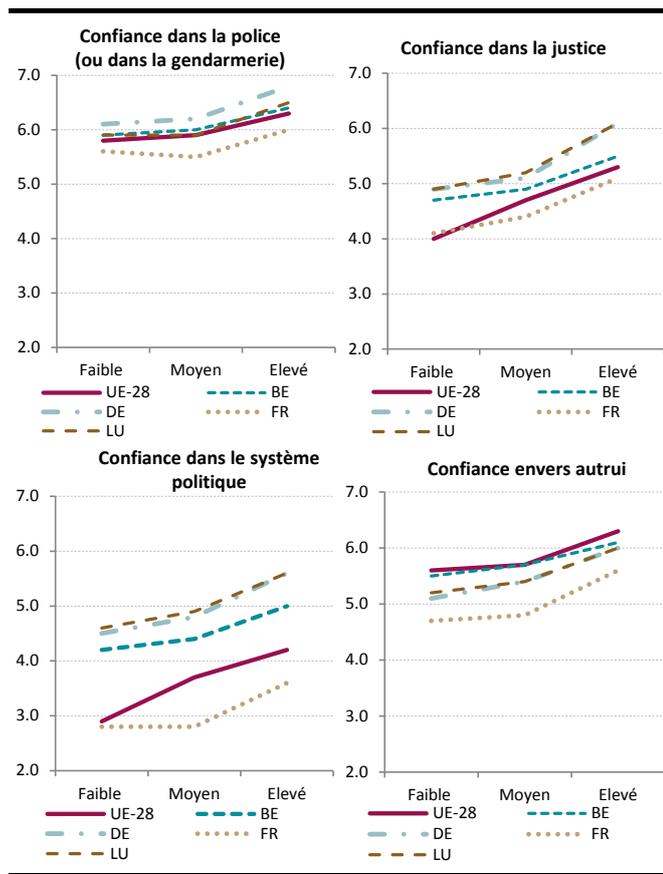
Graphique 1 : Indicateurs de confiance selon le niveau d'éducation au Luxembourg (scores moyens sur une échelle de 1 à 10)



Source : EUROSTAT ; STATEC

Les caractéristiques sont assez similaires pour la confiance dans le système politique. Les personnes ayant un niveau d'éducation de niveau primaire ou de secondaire inférieur ont un score de confiance dans le système politique qui est de 4.6 sur 10 au Luxembourg. Pour ceux se situant à un niveau d'éducation moyen le score atteint 4.9 sur 10 et, pour les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur, il est de 5.6, soit un écart de 1 point entre le haut et le bas des niveaux d'éducation. À noter que pour les trois niveaux d'éducation, la note de confiance dans le système politique au Luxembourg est plus basse que les scores de confiance dans les autres domaines (justice, police, envers autrui). C'est également vrai pour les pays voisins.

Graphique 2 : Indicateurs de confiance selon le niveau d'éducation au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'UE-28 (scores sur une échelle de 1 à 10)



Source : EUROSTAT ; STATEC

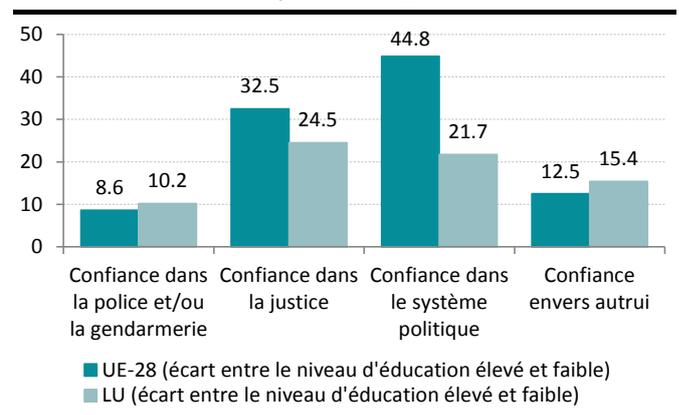
L'impact du niveau d'éducation sur la confiance est le plus sensible en haut de l'échelle d'éducation

Entre le niveau d'éducation faible et le niveau d'éducation moyen, les indicateurs de confiance sont moins orientés à la hausse qu'entre le niveau d'éducation moyen et le niveau d'éducation élevé¹. C'est là que se fait la différence. À titre d'exemple, au Luxembourg, le niveau de confiance dans la police reste constant à 5.9 sur 10 pour les deux premiers niveaux d'éducation, puis passe à 6.5 sur 10 dans le niveau d'éducation supérieur. La confiance dans la justice au Luxembourg augmente légèrement du niveau d'éducation faible au niveau d'éducation moyen (de 4.9 à 5.2), puis fait un bond beaucoup plus considérable à 6.1 sur 10 chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (soit une augmentation de près de 1 point, comparé à une augmentation de seulement 0.3 point entre le niveau d'éducation faible et le niveau moyen). En ce qui concerne la confiance dans le système politique, on trouve les mêmes caractéristiques (au Luxembourg, on passe de 4.6 à 4.9 sur 10 entre les deux premiers niveaux d'éducation, soit une augmentation de 0.3 point, puis à 5.6 pour les personnes en haut de l'échelle d'éducation, soit un plus de 0.7 point).

¹ Niveau d'éducation élevé = enseignement supérieur de premier et deuxième cycles ; niveau d'éducation moyen = enseignement secondaire de deuxième cycle et post-secondaire non-supérieur ; niveau d'éducation faible = enseignement pré-primaire, enseignement primaire et secondaire de premier cycle.

Dans les pays voisins du Luxembourg, c'est également chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé que l'impact sur la confiance est le plus important. En France notamment, le degré de confiance dans les institutions et envers autrui, bouge peu entre les niveaux d'éducation faible et moyen; mais il fait un saut important chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

Graphique 3 : Inégalités de confiance selon le niveau d'éducation pour les 4 indicateurs de confiance (écart entre le niveau d'éducation inférieur et supérieur en %), 2013



Source : EUROSTAT ; STATEC

Au Luxembourg, la confiance dans la justice, dans le système politique et envers autrui sont réparties de façon plus inégale que la confiance dans la police

Au Grand-Duché, l'écart de confiance dans la police entre les niveaux d'éducation supérieur et inférieur est assez réduit (0.6 point ou encore 10%). Dans les pays voisins et dans l'UE-28 en moyenne, les inégalités de confiance dans la police sont également plutôt réduites (0.5 point dans l'UE-28 en moyenne entre le niveau d'éducation supérieur et inférieur ou 9% d'écart).

Les inégalités dans le domaine de la confiance sociale sont un peu plus importantes, mais restent assez limitées. Au Luxembourg, l'écart entre les niveaux d'éducation faible et élevé est de 0.8 point ou encore 13%). C'est dans le domaine de la confiance dans la justice que les inégalités en fonction de l'éducation sont les plus importantes (1.2 point ou près de 25% de différence entre le niveau d'éducation faible et le niveau d'éducation élevé).

À noter que les inégalités de confiance dans la justice selon le niveau d'éducation sont encore plus importantes en moyenne dans l'UE-28 (1.3 point d'écart entre les niveaux d'éducation faible et élevé ou 33%).

Finalement, les inégalités de confiance sont également assez importantes au Luxembourg dans le domaine de la confiance dans le système politique : l'écart entre le haut et le bas de l'échelle d'éducation est de 1.0 point ou un peu plus de 20%. Cependant, l'écart de confiance dans le système politique entre les niveaux d'éducation est beaucoup plus important dans l'UE-28 en moyenne (près de 45%).

Les inégalités en fonction du revenu se recourent avec les inégalités selon le niveau d'éducation

Au Luxembourg, la confiance dans la police semble répartie de façon assez uniforme sur l'ensemble de la distribution des revenus. Dans les 4 premiers quintiles, elle se situe autour 6.0 sur 10, mais elle s'accroît assez fortement à 6.4 sur 10 dans le quintile supérieur des revenus.

La confiance dans l'autre institution d'ordre qu'est la justice augmente avec le revenu, mais cela seulement à partir du milieu de la distribution. Dans les trois premiers quintiles des revenus, la confiance dans la justice se situe autour d'un score de 5.0 sur 10, puis passe à 5.3 dans le quatrième quintile et 5.8 dans le quintile des revenus les plus élevés.

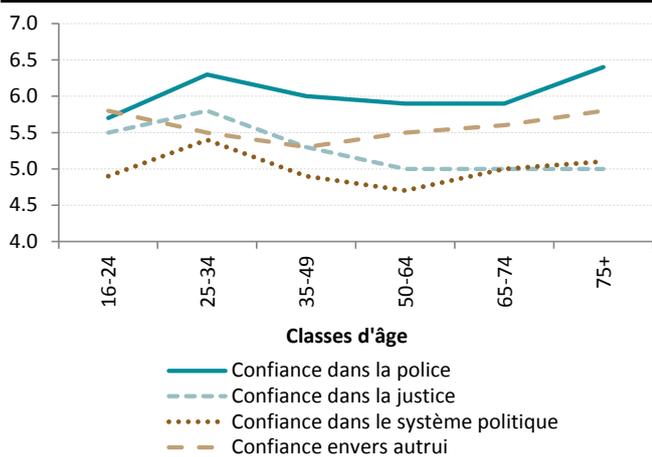
La confiance dans le système politique augmente également seulement à partir du milieu de la distribution des revenus : le score s'accroît passagèrement du 1^{er} quintile au 2^{ème} quintile (de 4.5 à 4.9), puis se tasse à 4.7 et augmente fortement en haut de la distribution des revenus en atteignant un score de 5.6 dans le 5^{ème} quintile.

Finalement, la confiance envers autrui augmente assez régulièrement sur toute la distribution des revenus. On passe de 5.0 sur 10 en bas de la distribution, à 5.3 dans le 2^{ème} quintile. Dans le 3^{ème} quintile, la note reste stable à 5.3, puis passe à 5.7 dans le 4^{ème} quintile des revenus et à 6.1 dans le quintile supérieur.

À l'exception de la justice, au Luxembourg, les personnes âgées sont en général plus confiantes dans les institutions et envers autrui que les personnes d'âge moyen (35-49 ans)

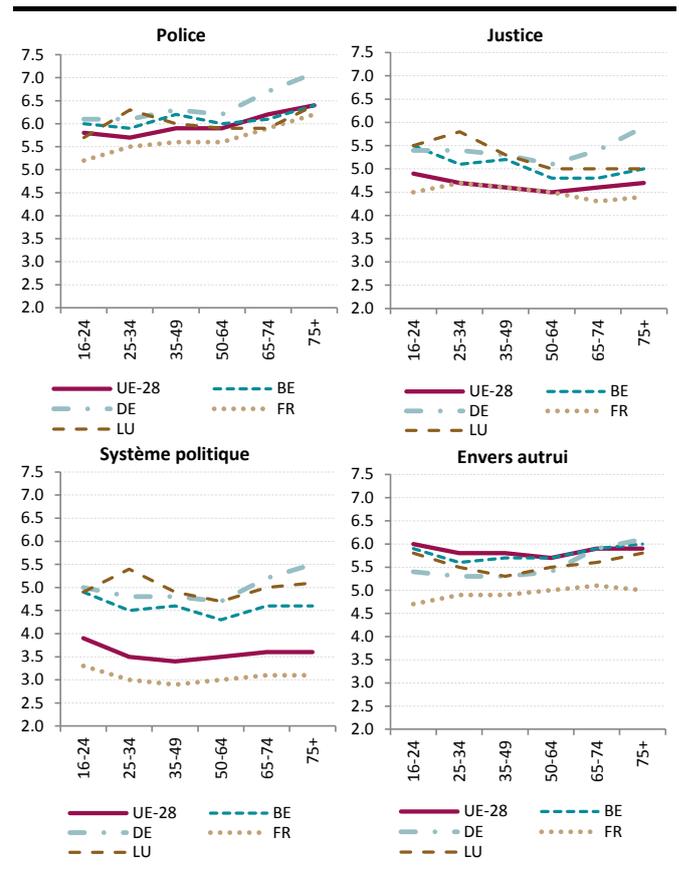
Globalement, les variations avec l'âge de la confiance dans les institutions et de la confiance envers autrui ne sont pas extrêmement importantes, ni au Luxembourg, ni dans les pays voisins du Luxembourg.

Graphique 4 : Indicateurs de confiance selon l'âge au Luxembourg (scores moyens sur une échelle de 1 à 10)



Source : EUROSTAT ; STATEC

Graphique 5 : Indicateurs de confiance selon l'âge au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'UE-28 (scores moyens sur une échelle de 1 à 10)



Source : EUROSTAT, STATEC

Il convient cependant de noter qu'au Grand-Duché, de la classe d'âge des 16-24 ans à celle des 25-34 ans, la confiance dans la police et le système politique augmente, pour se tasser par la suite dans la classe d'âge moyen (35-49 ans). Elle remonte enfin pour ces deux indicateurs sans pour autant vraiment dépasser leur niveau de la classe d'âge de 25-34 ans. Néanmoins, au Luxembourg, la confiance dans la police et dans le système politique chez les personnes âgées (75+) est supérieure à celle de la classe d'âge moyen de 35-49 ans.

À noter que, d'une manière générale, dans les pays voisins du Luxembourg et dans l'UE-28 en moyenne, la confiance dans la police a une tendance plus nette à la hausse avec l'âge qu'au Luxembourg. Au Grand-Duché, la confiance dans la police passe d'un score de 5.7 sur 10 chez les 16-24 ans à 6.3 pour les 35-34, puis se tasse à 5.9 chez les 60-74 ans et remonte à 6.4 sur 10 chez les 75 ans et plus. Dans l'UE-28 en moyenne, la confiance dans la police évolue assez régulièrement à la hausse d'un score de 5.7 chez les 25-34 ans à 6.4 chez les 75 ans et plus.

En Allemagne et en France la croissance de la confiance avec l'âge dans la police est encore plus manifeste. En France, le score de confiance dans la police passe de 5.2 sur 10 chez les 16-24 ans à 6.2 chez les 75 ans et plus, en Allemagne de 6.1 à 7.1 entre les mêmes classes d'âge. A noter qu'une grande partie de cette augmentation dans les deux pays se fait à partir de la classe d'âge des 50-64 ans.

Au Luxembourg, la confiance dans la justice recule plutôt avec l'âge

La confiance dans la justice au Luxembourg recule en tendance avec l'âge. Elle se tasse à partir de la classe d'âge des 25-34 ans, puis se stabilise à partir de la classe d'âge des 50-64 ans. On passe d'un score de 5.8 pour les 25-34 ans à 5.0 à partir de la classe d'âge des 50-64 ans. On note également un tassement de la confiance dans la justice en Belgique (de 5.5 chez les 16-24 ans à 4.8 chez les 65-74 ans, puis elle remonte légèrement à 5.0 sur 10 chez les 75 ans et plus).

En France, le niveau de confiance dans la justice est relativement homogène sur l'ensemble des classes d'âge en variant autour d'un score de 4.5 sur 10. En Allemagne, la confiance dans la justice recule d'abord avec l'âge, puis – contrairement aux autres pays – est résolument orienté à la hausse (de 5.4 sur 10 chez les 16-24 ans on passe à 5.1 pour les 50-64 ans, puis à 5.9 sur 10 chez les 75 ans et plus).

En d'autres mots, alors qu'au Luxembourg, en France et en Belgique, le niveau de la confiance dans la justice recule plutôt avec l'âge, ce n'est pas le cas en Allemagne.

La confiance dans le système politique au Luxembourg varie certes avec l'âge, mais on ne décèle pas de véritable hausse ou de baisse tendancielle

Au Luxembourg, la confiance dans le système politique s'accroît assez fortement de la classe d'âge des 16-24 ans à celle des 25-34 ans : de 4.9 sur 10 à 5.4 sur 10. Puis le niveau de confiance dans le système politique recule assez fortement (à 4.7 sur 10 dans la classe d'âge des 50-64), et remonte enfin à quelque 5.0 sur 10 à partir de l'âge de 65 ans et plus.

En Belgique et en France, le score de confiance dans le système politique, contrairement au Luxembourg, recule de la classe d'âge des 16-24 ans à celle des 25-34 ans. Il se stabilise ensuite : en France autour de 3.0 sur 10, en Belgique à quelque 4.5 sur 10.

Là encore, en Allemagne on décèle une caractéristique spécifique, à savoir que la confiance dans le système politique augmente fortement (en tout cas beaucoup plus fortement qu'en Belgique, en France ou au Luxembourg) à partir de 65 ans : le score de confiance dans le système politique en Allemagne évolue de 5.0 sur 10 dans la classe d'âge des 16-24 ans à 4.7 sur 10 chez les 50-64 ans et augmente ensuite à 5.5 sur 10 chez les 75 ans et plus (contre seulement 5.1 sur 10 au Luxembourg dans cette classe d'âge).

Au Luxembourg, la confiance envers autrui (confiance sociale) recule jusqu'aux classes d'âge moyen, puis remonte fortement

Au Luxembourg, le score de confiance envers autrui évolue de 5.8 sur 10 chez les 16-24 ans à 5.3 pour la classe d'âge des 35-49 ans, puis s'accroît jusqu'à la classe d'âge de 75 ans et plus (5.8 sur 10 soit le même niveau que chez les jeunes). En France et en Allemagne, les variations de la confiance sociale selon l'âge sont relativement peu importantes (autour de 6.0 en Belgique et de 5.0 sur 10 en France).

À noter cependant qu'en Allemagne la confiance envers autrui s'accroît assez fortement avec l'âge : de 5.4 sur 10 dans la classe d'âge moyen de 35 à 49 ans à 6.1 chez les 75 ans et plus. En résumé, en Allemagne, la confiance (institutionnelle et interpersonnelle) est assez élevée chez les personnes âgées dans la comparaison avec les autres classes d'âge ; en France, la confiance interpersonnelle et institutionnelle est relativement faible à tous âges.